

ressemblait à une division de la section de la guerre, et qu'il y travaillait continuellement avec son zèle accoutumé, la Porte s'occupait d'un armement contre la Russie; elle demanda à la République quelques officiers d'artillerie français, et Bonaparte pensa sérieusement à tourner de ce côté son génie. L'Orient lui souriait; il lui semblait qu'il y avait là un vaste champ ouvert à son activité. Il eut à ce sujet plusieurs conférences avec Reinhard, archiviste des relations extérieures auprès du comité de Salut public, pour avoir communication des papiers relatifs à la Turquie. Il rédigea une note par laquelle il s'offrait d'aller en Turquie, et divers projets d'arrêts relatifs à cette mission, qui fut réalisée l'année suivante d'après son plan, mais par un autre que lui. Ces projets, écrits, comme les précédents, de la main de Junot, portaient en divers endroits des corrections de celle de Bonaparte; il avait écrit en entier, ou, pour mieux dire, griffonné, le brouillon de la note.

L'expédition originale, signée de lui, remise au comité de Salut public, était ainsi conçue :

NOTE DU GÉNÉRAL BUONAPARTE.

13 fructidor an III (30 août 1795).

« Dans un temps où l'impératrice de Russie a resserré les liens qui l'unissent à l'Autriche, il est de l'intérêt de la France de faire tout ce qui dépend d'elle pour rendre plus redoutables les moyens militaires de la Turquie. Cette puissance a des milices nombreuses et braves, mais ignorantes sur les principes de l'art de la guerre.

« La formation et le service de l'artillerie, qui influe si puissamment dans notre tactique moderne sur le gain des batailles, et presque exclusivement sur la défense des places fortes, est encore dans son enfance en Turquie.

« La Porte, qui l'a senti, a plusieurs fois demandé des officiers d'artillerie et du génie; nous y en avons effectivement quelques-uns dans ce moment, mais ils ne sont ni assez nombreux ni assez instruits pour produire un résultat de quelque conséquence.

« Le général Buonaparte, qui a acquis quelque réputation en commandant l'artillerie de nos armées en différentes circonstances, et spécialement au siège de Toulon, s'offre pour passer en Turquie avec une mission du gouvernement. Il mènera avec lui six ou sept officiers, dont chacun aura une connaissance particulière des sciences relatives à l'art de la guerre.

« S'il peut, dans cette nouvelle carrière, rendre les armées turques plus redoutables et perfectionner la défense des places fortes de cet empire, il croira avoir rendu un service signalé à la patrie, et avoir, à son retour, bien mérité d'elle.

« BUONAPARTE. »

Voici les pièces relatives à ce projet :

« Le gouvernement de la République française, voulant donner au Grand Seigneur, son fidèle allié, une preuve de l'amitié qu'elle lui porte et de l'intérêt qu'elle prend à la prospérité de ses armes, a délibéré, sur la demande qu'il a faite, pour qu'il soit envoyé en Turquie des officiers d'artillerie français.

« Considérant que le général Buonaparte, commandant en chef l'artillerie de l'armée d'Italie, a des connaissances profondes sur l'art de la guerre et spécialement sur la partie de l'artillerie, dont il a donné des preuves en dirigeant le siège de Toulon et nos succès en Italie, et mettant sur une défense respectable les côtes de la Méditerranée (comme on le voit, il n'avait garde d'oublier ses services et il avait raison);

« Arrête :

« Le général Buonaparte se rendra à Constantinople avec ses deux aides de camp, capitaines, pour y prendre du service dans l'armée du Grand Seigneur et contribuer, de ses talents et de ses connaissances acquises, à la restauration de l'artillerie de ce puissant empire, et exécuter ce qui lui sera ordonné par les ministres de la Porte; il servira dans son grade et sera traité par le Grand Seigneur comme les généraux de ses armées.

« Il sera accompagné, pour l'aider dans sa mission, par les citoyens Eudoché Junot et Henri Léorat, en qualité d'aides de camp, capitaines; Songis et Rolland (Rolland de Villarsaux, ancien camarade de Napoléon au régiment de La Fère, qui, plus tard, fut son aide de camp à l'armée de l'intérieur, et devint préfet sous l'empire), comme chefs de bataillon; Marnont (depuis duc de Raguse) et Aguetant comme capitaines d'artillerie, Bluit de Villeneuve, capitaine du génie; Bourgeois et La Chasse, lieutenants d'artillerie de première classe; Moisonet et Scheined, sergents-majors d'artillerie.

« Bonaparte, qui voulait être en règle, selon un usage qui paraît lui avoir été habituel, avait pris le soin de rédiger tous les arrêtés nécessaires pour l'exécution définitive de son projet; plusieurs sont de simple formalité; n'importe, il veut être en règle sur tout, et il rédige jusqu'à un arrêté de passe-port.

« Les projets suivants ont plus d'importance.

« Le gouvernement, etc.,

« Arrête :

« La commission des relations extérieures fera remettre au général Buonaparte, pour six mois d'appointments en argent, tant pour

lui que pour deux aides de camp, capitaines, deux chefs de bataillon d'artillerie, quatre capitaines d'artillerie de première classe, deux lieutenants d'artillerie, pour leur servir de frais de route au voyage qu'ils doivent faire, conformément à l'arrêté du comité de Salut public de ce jour.

« Arrête :

« Que la neuvième commission fera faire une caisse de différents instruments de mathématiques et de dessin, dont la note lui sera remise par le général Buonaparte. Cette caisse sera remise à la disposition de la commission des affaires extérieures, qui la fera passer à Constantinople, à l'adresse du général Buonaparte.

« Arrête :

« Que la commission d'instruction publique fera faire une caisse de livres relatifs à l'artillerie et à l'art de la guerre, dont la note lui sera remise par le général Buonaparte; ladite caisse sera envoyée à la commission des relations extérieures, qui la fera passer à l'adresse dudit général, à Constantinople.

« En marge de la note où Bonaparte adressait au comité de Salut public la demande de cette mission militaire à Constantinople, on lit, sous la date du 27 fructidor an III (13 septembre 1795) :

« Le général de brigade Buonaparte a servi avec distinction à l'armée d'Italie, où il commandait l'artillerie.

« Mis en réquisition par le comité de Salut public, il a travaillé avec zèle et exactitude dans la division de la section chargée des plans de campagne et de la surveillance des opérations des armées, et je déclare avec plaisir que je dois à ses conseils la plus grande partie des mesures utiles que j'ai proposées au comité pour l'armée des Alpes et d'Italie. Je le recommande à nos collègues comme un citoyen qui peut être utilement employé pour la République, soit dans l'artillerie, soit dans toute autre arme, soit même dans la partie des relations extérieures.

« DOULCET. »

Doulcet se taisait, comme on voit, sur la demande qui faisait l'objet de la note; et, à la suite de ce qu'on vient de lire, on trouve, de la main d'un autre représentant du peuple, sous la même date du 27 fructidor an III, cette seconde apostille :

« En adhérant aux sentiments qu'exprime mon collègue Doulcet sur le général Buonaparte, que j'ai vu et entendu, je crois que, par les motifs mêmes qui fondent son opinion et la mienne, le comité de Salut public doit se refuser à éloigner, dans ce moment surtout, de la République un officier aussi distingué. Mon avis est qu'en l'avancant dans son arme, le comité commence par récompenser ses services, sauf ensuite, après en avoir conféré avec lui, à délibérer sur sa proposition, s'il y persiste.

« JEAN DEBRY, rapporteur. »

Plusieurs historiens ont présenté ce projet d'expatriation de la part de Bonaparte comme une sorte de coup de tête assez semblable à celui qui avait poussé Cromwell à passer en Amérique. Quelques-uns ajoutent même que ceux qui favorisaient cette entreprise avaient pour but de l'éloigner et de le faire ainsi sortir du service de la République. Tout cela nous paraît beaucoup trop profond, disons mieux, beaucoup trop problématique pour qu'on puisse y ajouter foi. Rien jusqu'ici, dans la vie du jeune général, n'avait pu le faire considérer comme un ennemi de la République, et rien encore ne pouvait faire pressentir le coup d'Etat du 18 brumaire; lui-même ne pouvait éprouver que de très-vagues pressentiments de sa grandeur future, et la bohémienne égyptienne ne lui avait pas encore dit, en étudiant les lignes de sa main : « Macbeth, tu seras roi. » Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que quelque chose de mystérieux et d'indéfinissable l'entraînait vers l'Orient, et l'on sait que, sur la terre des Pharaons, ces aspirations ne l'avaient pas encore abandonné. Les pièces officielles que nous venons de citer démontrent que Bonaparte espérait passer en Turquie avec l'autorisation du gouvernement et pour servir encore la France d'une manière indirecte.

Les apostilles citées plus haut prouvent que les représentants patriotes voulaient évidemment trouver pour le jeune général une position qui lui convint, et ne pas le laisser porter à l'étranger une capacité qu'ils présentaient qu'on aurait prochainement l'occasion d'employer plus directement au service de la France.

Les choses en étaient là de la mission de Bonaparte à Constantinople, quand un grand événement vint changer le cours de sa fortune et décider de sa destinée.

La Convention nationale, qui, depuis sa réunion (22 septembre 1792), avait gouverné la France dans les circonstances les plus difficiles et les plus critiques avec une indéfectible énergie, et maintenu toujours haut et ferme le drapeau de la République, venait d'achever son œuvre et de décréter la constitution de l'an III, qui confiait le pouvoir exécutif à un directoire composé de cinq membres, et l'élaboration des lois à deux conseils, le conseil des Cinq-Cents et le conseil des Anciens. Cette constitution venait d'être soumise à l'acceptation du peuple réuni en assemblées

primaires, et le 2 vendémiaire an IV (23 septembre 1795), après le recensement général des votes, on avait proclamé dans Paris l'acceptation de la constitution et des lois additionnelles par la majorité des assemblées primaires de la République.

Cependant le parti royaliste, qui voyait le régime républicain s'affirmer de plus en plus, s'agitait dans Paris; il s'était fortifié des mécontents de toutes les couleurs. On déclarait surtout dans les sections contre celle des lois additionnelles qui, pour rendre plus facile le passage du gouvernement conventionnel au gouvernement constitutionnel de la République, établissait que les deux tiers de la législature nouvelle seraient composés des membres sortants de la Convention, et que les assemblées électorales des départements n'auraient en conséquence à nommer, pour la première fois, qu'un tiers seulement de la nouvelle législature. Des orateurs forcenés, cachant leurs projets sous un masque républicain, s'animèrent à la lutte. La garde nationale était en partie acquise à ce plan, que la presse royaliste soutenait de ses violences accoutumées : il s'agissait en réalité d'attaquer la Convention et de la dissoudre avant qu'elle eût achevé d'établir un gouvernement républicain régulier.

Dans ces sections brillait alors un homme qui, après le 9 thermidor, s'était empressé de publier un journal intitulé le *Republicain français*, titre à l'abri duquel, comme il s'en est vanté depuis, il travaillait à la ruine de la République; nous voulons parler de M. Ch. Lacretelle. « Ce titre nous déplaisait un peu, disait-il plus tard avec une franchise presque cynique; mais, depuis le 10 août, il ne paraissait de journaux qu'avec cet indispensable passe-port. » Jouer carrément sa tête, à l'exemple de Camille Desmoulins, ou même comme les rédacteurs des *Actes des Apôtres*, allons donc! C'est bon pour les hommes honnêtes qui ont la naïveté de croire que leurs opinions doivent refléter la couleur du drapeau qu'ils arborent. Les royalistes d'alors étaient beaucoup plus habiles : ils minaient en cajolant. Aussi toutes leurs espérances s'étaient-elles réveillées, et ils mettaient tout en œuvre pour discréditer le gouvernement. Un de leurs grands moyens contre-révolutionnaires était à ce moment de présenter comme un acte d'égoïsme, comme un acte d'usurpation la loi organique des deux tiers. Les fondateurs de la République qui ne voulaient pas abandonner celle-ci aux mains des royalistes étaient honnis, et, comme on se croyait maître du mouvement contre-révolutionnaire, on était devenu insolent. Les royalistes relevaient partout la tête. Ah! nous avons le droit de pétition, se disaient-ils, usons-en, abusons-en contre cette loi qui nous gêne; que nous importe qu'elle ait reçu la sanction régulière de la majorité du peuple français?

L'instigateur, le promoteur ardent de ce dernier moyen de frapper l'esprit public, M. Charles Lacretelle, fut chargé de présenter une de ces pétitions à la barre de la Convention, comme c'était l'usage alors; ce n'était pas une pétition, mais une sorte d'injonction impérieuse, une audacieuse menace. Une insurrection armée des sections de Paris, où les royalistes avaient pris le dessus par leurs sourdes et habiles menées, se cachait au fond de ces incroyables paroles, qu'une assemblée souveraine ne pouvait, ne devait pas souffrir; la Convention n'avait plus qu'à pourvoir à sa défense. Il fallut d'abord dissoudre les sections rebelles à une loi organique, qui avait reçu la sanction du peuple tout entier.

Le 2 vendémiaire (24 septembre), les sections, menées, surmenées par des orateurs véhéments entre lesquels se faisaient surtout remarquer, par la violence de leur langage, Charles Lacretelle et La Harpe, nommèrent des députés pour former une assemblée centrale de résistance aux décrets, et cela au mépris de l'acceptation de la constitution et des lois organiques par les assemblées primaires; cette assemblée se réunissait à l'Odéon.

La Convention, menacée, rendit, le 3 vendémiaire (25 septembre), un décret portant que les citoyens de Paris étaient garants envers la nation de l'inviolabilité de la représentation nationale, et ordonnant que, en cas d'attentat sur elle, le nouveau Corps législatif et le Directoire exécutif se réuniraient à Châlons-sur-Marne, où ils rappelleraient pour leur défense et leur sauve-garde les armées de la République, décret inséré au *Moniteur* du 7 vendémiaire an IV (29 septembre 1795). En même temps, la Convention déclara illégale et inconstitutionnelle l'assemblée de l'Odéon, et ordonna à son comité de sûreté générale de la dissoudre par la force. Le 10 vendémiaire, la force armée se porta à l'Odéon et exécuta cet ordre; il ne lui fut opposé aucune résistance; mais la réaction, qui avait préparé de longue main une insurrection, ne se tint pas pour battue. L'ordre qui avait fait fermer l'Odéon devint le sujet des discours indignés de MM. La Harpe et Lacretelle, surtout dans la section Lepelletier, qui tenait ses séances au couvent des Filles-Saint-Thomas, qu'elle avait transformé en une sorte de forteresse.

Dans la séance du 2 vendémiaire, Daunou lut un rapport sur l'état des choses, et signala l'attitude insurrectionnelle des sections en général; il terminait ainsi : « Représentants du peuple, cette République, que les factieux menacent dans son berceau, votre premier devoir

est de la défendre. Tous ses ennemis se liguient contre elle; appelez à son secours tous ses amis. Le génie des dissensions civiles essaye de verser au milieu du peuple tous ses poisons... Représentants, ils se rassemblent, les ennemis de la liberté; assemblons le bataillon sacré. Les royalistes aiguissent leurs poignards; que les républicains préparent leurs bouchiers. Laissons aux malveillants l'affreuse initiative de la guerre civile; mais s'ils osent ce qu'on dit qu'ils méditent; si, continuant de résister à vos lois, ils ont l'audace d'appuyer de leurs armes des rassemblements séditeux, eh bien, donnez le signal de la résistance à la rébellion! Qu' alors les sections fidèles viennent se ranger autour de vous; que, du sein même des sections révoltées, la foule des bons citoyens accoure. Patriotes de 1789, hommes du 14 juillet, vainqueurs du 10 août, victimes du 31 mai, libérateurs du 9 thermidor, venez, placez-vous dans les rangs des vainqueurs de Fleurus, de ces soldats de la patrie, qui n'inspirent d'alarmes qu'aux soldats de l'Autriche et de l'Angleterre; républicains innombrables, venez tous; formez la légion toujours invincible; et puisque les amis des rois l'exigent, donnez-leur encore le spectacle d'un triomphe. »

C'est à la suite de ce chaleureux discours que la Convention prit les mesures vigoureuses qui seules pouvaient assurer son salut.

La section Lepelletier, dont le chef-lieu, comme nous venons de le dire, était au couvent des Filles-Saint-Thomas, et où Lacretelle et La Harpe continuaient à prôner contre la Convention, était la plus animée, et appelait les citoyens aux armes. Un décret de la Convention ordonna que le lieu de ses séances fût fermé, l'assemblée dissoute et la section désarmée.

Le 12 vendémiaire (4 octobre), vers les huit heures du soir, le général Menou, commandant en chef l'armée de l'intérieur, accompagné des représentants du peuple Delmas, La Porte, Letourneur de la Manche, et de la 17^e division militaire, se rendit avec un corps nombreux de troupes, composé d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, au lieu des séances de la section Lepelletier pour y faire exécuter le décret de la Convention. Cette petite armée était entassée dans la rue Vivienne, à l'extrémité de laquelle se trouvait le couvent des Filles-Saint-Thomas, sur l'emplacement même où s'élevait aujourd'hui la Bourse. Les sectionnaires occupaient les fenêtres des maisons de cette rue. Plusieurs de leurs bataillons se formèrent dans la cour du couvent, et la force militaire que commandait le général Menou se trouva compromise. Le comité de la section s'était déclaré représentant du peuple souverain dans l'exercice de ses fonctions; il refusa d'obéir aux ordres de la Convention, et, après une heure d'inutiles pourparlers, le général Menou et les commissaires de la Convention se retirèrent par une espèce de capitulation sans avoir désarmé ni dissous ce rassemblement, que la faiblesse de Menou enhardit. Devenue en quelque sorte victorieuse, la section se constitua en permanence, envoya des députés aux autres sections qu'elle savait disposées à la résistance, établit un comité insurrectionnel, et arrêta, dans la nuit du 12 au 13 vendémiaire, l'organisation d'un mouvement qui, dans ses prévisions, allait devenir fatal à la Convention, car c'était là son but principal.

Le général Bonaparte, encore employé au comité topographique, était, ce soir-là, au théâtre Feydeau avec un de ses amis, M. Ozun, patriote, qui fut depuis élu membre du conseil des Cinq-Cents, et nommé préfet de l'Ain sous le Consulat. Au premier bruit qui se répandit dans la salle d'une lutte engagée entre les troupes de la Convention et les sectionnaires, il sortit du théâtre avec son ami, et fut témoin du singulier traité verbal que le général Menou venait de conclure avec un certain Charles Delatol, stipulant au nom des rebelles. Il se dirigea en toute hâte vers la Convention, par pure curiosité, pour juger de l'effet que produirait sur elle la nouvelle de cet armistice ridicule. Il la trouva en permanence, agitée, déliant en tumulte, mais énergique et fière. Il sentit que c'était encore la représentation d'un grand peuple. Diverses mesures furent proposées, mais on alla au plus pressé, et on ordonna l'arrestation et la mise en jugement du général Menou. Bonaparte était loin de se douter que ce serait lui qui le remplacerait le lendemain, et assurerait le triomphe de la grande Assemblée nationale.

Dans une crise aussi violente, les comités de Salut public et de sûreté générale voulurent concentrer davantage le pouvoir exécutif, et ils le délèguèrent à une commission de cinq membres, composée de Barras, Colomel, Daunou, Letourneur et Merlin de Douai. Toute la nuit, l'Assemblée resta en permanence, et, le 13 vendémiaire, date à jamais mémorable, à quatre heures et demie du matin, sur la proposition de Merlin de Douai, l'Assemblée déclara au général de brigade Barras, représentant du peuple et membre de la commission exécutive des Cinq, les fonctions de commandant en chef de la force armée de Paris et de l'intérieur. Barras accepta; Delmas, La Porte et Goupilleau de Fontenay lui furent adjoints. (Voir le *Moniteur* du 15 vendémiaire an IV, 7 octobre 1795; suite de la séance de nuit du 12 au 13.)

A peine nommé, Barras comprit l'immense responsabilité qui pesait sur lui; de son énergie